



En direct de l'UFR Santé Action Sociale



Site Internet : www.sante.cgt.fr - Courriel : ufr@sante.cgt.fr

N° 46- Février 2024

Edito



Madeline LEMAIRE, CE UFR Santé action sociale

« FEMME, RÉVEILLE-TOI ; LE TOCSIN DE LA RAISON SE FAIT ENTENDRE DANS TOUT L'UNIVERS ; RECONNAIS TES DROITS. »
Olympe de Gouges, Postambule de la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne, 1791.

Le 8 mars n'est ni la fête de la femme ni la fête des mères, fête née en 1906 en France puis valorisée par Pétain en 1941 qui ne voyait en la femme que l'épouse soumise et la mère de nombreux enfants qui en grandissant devenaient de la main d'œuvre et des chairs à canon pour le capitalisme !

Le 8 mars est une journée internationale de lutte pour les droits des femmes, une journée de grève féministe qui s'inscrit dans un mois de revendications pour la CGT, afin que toutes en France, nous vivions dans la dignité et soyons reconnues par notre travail et notre implication dans la société comme un individu à part entière. Nous manifesterons pour des revendications justes d'égalité, pour tous les moments de la vie et pour toutes les femmes.

Le 8 mars c'est, pour beaucoup de ces femmes qui souvent vivent près de nous, une journée comme une autre : misère, coups, faim et guerre éternelle, désespoir et de la souffrance sans fin.

Ces femmes abandonnées à leur sort, principales victimes de la folie des hommes et des capitalistes, sont nos batailles de militantes parce que nous, retraité-e-s, avons connu les luttes et les guerres par l'histoire de nos parents. Les femmes sont particulièrement impactées par les conflits armés qui brisent le présent et le futur : meurtre, viol systématique, esclavage sexuel, grossesse et stérilisation forcée... sont utilisés comme tactiques de guerre. Nous avons toute légitimité pour cette journée de lutte et de fraternité pour l'égalité et la Paix.

Le 26 mars, à l'appel des 9 organisations de retraité-e-s, nous serons dans la rue pour pouvoir vivre dans la dignité avec la revalorisation de nos pensions durement acquises. Nous participerons aussi à la journée de lutte dans la Fonction publique le 19 mars pour revendiquer l'augmentation des salaires et des retraites et la défense du Service public.



Sommaire

- Compte-rendu CE UFR des 7 et 8 février 2024 p.2-3
- Revalorisation des retraites et pensions : une revendication majeure p.4-5
- Tract UCR 8 mars p.6-7
- Procès de l'affaire LEGAY à Lyon le 11 janvier 2024 p.8-10

Présent-e-s : Michel ARMENGAUD, Gérard BONNEAU, Sylvie BRUNOL, Michèle CARBONNIER, Philippe CREPEL, Josiane DELBOS, Claire DELORE, Bernard FRIGOUT, Françoise GENG, Bruno LECHAFTOIS, Madeleine LEMAIRE, Denis LE ROHELLEC, Pascale LETOMBE, Christine POURRE, Edwige SALLE, Marceline SÉVÉRAC, Marie-Claude ROUAUX.

Excusé-e-s : Evelyne BAJARD, Bernadette CASENAVE, Viviane DEBARGES, Jean-Luc DOUGUET, Dominique GUISTI, William MAURY, Hélène MICHAULT, Michaëlle RIGODON.

Présidence : Bruno LECHAFTOIS.

Compte-rendu : Christine POURRE.

► **Point CNRACL**

Michèle Carbonnier informe la CE qu'une commission d'enquête est lancée au regard de la situation critique de la caisse qui accuse un déficit budgétaire nécessitant un emprunt de 11 milliards à 2% de taux d'intérêt. Ce n'est pas la première fois que la CNRACL contracte un prêt, mais les taux d'intérêt étaient auparavant à 0% et pour un jeu d'écriture comptable lors du versement des pensions en fin de mois. Il faut souligner que 81 établissements n'ont pas versé leur cote part à la caisse ! Et la CNRACL continue de payer une compensation vers des régimes déficitaires. C'est dans le cadre de son mandat élue vice-présidente de la CNRACL que Michèle Carbonnier, notre camarade, sera entendue le 8 février 2024 par cette commission d'enquête, où seront présentes les tutelles (Direction de la Sécurité sociale et ministère du Budget) ainsi que le président de la caisse de retraite, Richard Tourisseau (élu employeur).

Ensuite les administrateurs se réuniront pour le CA de la CNRACL les 13 et 14 mars 2024.

Michèle souhaite ne pas endosser seule toute la responsabilité, mais que les 2 Fédérations, Services Publics et Santé Action Sociale, ainsi que la Confédération, s'impliquent dans cette question.

La CE UFR demande que ce point soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine CEF. Le gouvernement n'aurait-il pas une idée derrière la tête : fusionner la CNRACL, qui subit des problèmes de trésorerie, et l'IRCANTEC, caisse de retraite complémentaire

des contractuels de la Fonction publique qui, elle, est excédentaire. Il y a urgence à réagir à tous les niveaux de la CGT ; il en va de la survie de la CNRACL, du statut de la Fonction publique, du niveau des salaires et des pensions de retraite.

En conséquence, ce point nécessite une grande mobilisation.

La CE propose de rédiger un tract d'information, et de lancer une alerte aux autres versants de la Fonction publique (État et territoriale). Un retour sur la commission d'enquête sera fait à la CE UFR de mars prochain.

► **Pour information : un séminaire spécifique CNRACL se tiendra les 30 et 31 mai 2024 à Bordeaux.**

► **Point sur le CGOS (Comité de Gestion des Oeuvres Sociales)**

Le CGOS, association loi de 1901, mis en place en 1960, propose des prestations sociales aux agents de la Fonction publique hospitalière pour améliorer leurs vies, notamment par le versement du complément du traitement pendant 10 mois lors d'arrêts prolongés.

Pour rappel, le CGOS a une gestion paritaire, il reçoit un budget issu de la cotisation des établissements à hauteur de 1,5% de leur masse salariale. L'enveloppe est répartie comme suit : 75% vont au fonctionnement national pour répondre aux demandes des actifs et des retraités et 25% vont aux régions qui sont autonomes dans leur gestion, ce qui explique les disparités de l'attribution des aides. Le CGOS travaille à une proposition de gestion de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) qui devrait se mettre en place en 2026. La CE de l'UFR va réitérer sa demande de rencontre avec le bureau du CGOS sans réponse depuis plusieurs années.

► **Projet de loi de transformation de la FP**

Nous avons échangé au sujet du projet de loi de transformation de la FP annoncé par le ministre GUERINI, basé sur le [rapport PENY/SIMONPOLI](#).

Proposition de rédiger un article pour informer.

► **Information : Colloque handicap, personnes âgées et inclusion**

« Une fausse bonne idée », pourquoi ? Parce qu'en

face, la question des moyens d'accompagnement se pose à l'hôpital, à l'école, au travail, pour les demandeurs d'emploi... et les réponses manquent cruellement. Une intervention à la CE de l'UFR le 14 mars 2024 est prévue par le collectif fédéral TOMS (« Transformation de l'Offre Médico-Sociale »). L'UFAS participera à une Matinée d'étude à l'Assemblée nationale, le 28 mars prochain, à voir pour y participer ?

➤ **Préparation du CNF des 20 et 21 mars 2024**

Nous avons trois camarades qui sont membres de droit car élu.e.s à la CEF : Philippe CRÉPEL, Viviane DEBARGES et Hélène MICHAULT et nous avons trois mandats pour UFR : Dominique GUISTI, Pascale LETOMBE y participeront.

La CE fera appel aux camarades qui n'ont pas pu assister à notre réunion du jour pour le troisième mandat.

Nous avons demandé une intervention sur syndicalisation retraité et continuité syndicale. Si on continue à perdre 9 adhérent.e.s sur 10 à l'arrivée à la retraite, cela fera 9 000 syndiqué.e.s en moins dans 5 ans. D'où l'intérêt de déployer et dispenser la formation de l'UCR dans nos structures UL, USD, UD, USR ;

➤ **Questions diverses**

➔ **Débat sur la paix reporté au 20 juin 2024 à 19h30/21h30 à l'issue du CNF**, en raison de l'action de la Fonction publique le 19 mars 2024. Elaboration d'un programme de l'initiative à présenter à la FD.

➔ **Commission exécutive délocalisée à Toulouse en juin** ; intérêts multiples, rencontres, échanges, avec les syndicats, impulser, développer des idées ensemble, des stratégies, mais des questions de difficultés de déplacement et de coût émergent. Cette CE délocalisée pourra se tenir s'il y a au moins 15 participants. Le suivi en visio est demandé. La CE va interroger les camarades absents pour avoir leur avis.

➔ **Suite de la rencontre du 8 décembre 2023 de la FD, des UF** : grande réunion qui s'est soldée par la sortie des UF, excepté l'UFR qui a tenté de conserver le lien avec la FD. Aujourd'hui la FD lance la mise en place d'un groupe de travail pour construire une meilleure coordination avec les UF composé de deux membres par UF, et membre du bureau de la FD. A l'issue de notre échange, les 14 membres présents de la CE UFR ont voté : 9 contre la participation à ce groupe de travail, 3 pour y participer, 1 abstention, 1 NPPV. Le bureau de l'UFR fera part à la FD de notre décision.

➔ **Compte rendu des initiatives des 10 et 11 janvier 2024 à Lyon** : le 10/01 rencontre intéressante avec les camarades retraités du département et de la région. Le 11/01, 9 camarades de l'UFR étaient au rassemblement devant le palais de justice de Lyon pour soutenir Geneviève LEGAY, notre camarade victime de violences policières. Ensuite les camarades ont participé toute la journée aux débats unitaires contre les violences policières. Céline VERZELETTI, membre du Bureau Confédéral est intervenue à la tribune pour la CGT. Moment convivial, fraternel, de témoignages, soutien de partis politiques. Audience émouvante avec des témoignages de policiers qui confirmaient que les ordres des supérieurs étaient disproportionnés pour gérer et contenir cette manifestation : 200 policiers pour 180 manifestants ! Six mois de prison avec sursis sont requis par le procureur contre le commissaire qui a ordonné la charge, le jugement a été mis en délibéré pour le 8 mars.

La CE propose que Geneviève LEGAY soit invitée à un CNF.

➔ **8 mars 2024, journée de lutte du droit des femmes**, l'UFR appelle à rejoindre les manifestations.

➔ **Bilan de la formation UFR du 22 au 24 janvier 2024 au centre Benoit Frachon « Participer à la vie syndicale retraités »** : 9 stagiaires, deux formatrices : Dominique GUISTI et Evelyne BAJARD. Retours très positifs des camarades tant sur le contenu que sur la méthode et puis intérêts de se rencontrer, de faire connaissance, de découvrir et apprécier le centre de formation, notamment pour un camarade pourtant fervent militant qui ne connaissait pas le centre.

➔ **Prochain stage Frachon « Participer à la vie syndicale retraités » du 8 au 14 avril 2024.**

➔ **Prochaine CE de l'UFR les 13 et 14 mars 2024**, Présidente Dominique GUISTI, rapport d'actualité Sylvie BRUNOL, compte-rendu Jean-Louis PERRIN.



REVALORISATION DES RETRAITES ET PENSIONS, UNE REVENDICATION MAJEURE !

Le niveau de vie des retraité-e-s lié à la nécessité de revaloriser significativement l'ensemble des retraites et pensions est une préoccupation majeure pour une part importante des retraité-e-s.

La consultation menée par l'Union Confédérale des Retraité-e-s CGT sur le thème « *De quoi ai-je besoin pour vivre dignement ?* » confirme qu'une majorité de retraité-e-s n'est plus en mesure de « s'en sortir ». La contrainte de faire des choix dans ses dépenses, entre alimentation, énergie, logement, santé, transports est inadmissible...

En 2023, 50 % des 17,3 millions de retraité-e-s ont des pensions en dessous du SMIC (soit moins de 1 766 € bruts mensuels), et 1,4 millions sont considéré-e-s comme pauvres. Leur nombre est en constante augmentation depuis des années, en particulier depuis 2021 avec l'inflation sur le logement, l'énergie, l'alimentation, les complémentaires santé...

L'insuffisance de revalorisation des retraites de base et des retraites complémentaires ces dernières années ont généré une nouvelle baisse de leur niveau de vie.

La proposition de l'UCR « *Pas une retraite en dessous du SMIC CGT* » avec le retour de l'indexation des retraites sur le salaire moyen prend donc tout son sens pour permettre aux retraité-es de vivre dignement.

POUR Y PARVENIR, LA CGT EXIGE :

➤ **une revalorisation minimale immédiate des pensions de base et complémentaires de 10 %.**

➤ **des mesures urgentes pour revaloriser les petites pensions afin d'atteindre le SMIC revendiqué par la CGT (2 000 € bruts).**

Les retraites de base ont été revalorisées de 5,3% au 1^{er} Janvier 2024, en application des dispositions du Code de Sécurité Sociale, ce qui adapte le montant des pensions à l'inflation calculée pour 2023 par l'indice INSEE. Cette revalorisation est

bien inférieure à l'augmentation réelle des prix en 2023 et les pensions ont déjà commencé à s'éroder en 2024, avec 10 % de hausse rien que pour les tarifs de l'électricité, de 8 à 30 % pour les mutuelles...

Il y a urgence et nécessité à développer des mobilisations dans les territoires, c'est pourquoi les délégué-e-s au XII^{ème} congrès de l'UCR CGT, fin 2023, ont décidé de faire de la revalorisation des pensions un objectif central pour les mois à venir, et de travailler des initiatives revendicatives sous toutes leurs formes.

Notre UFR Santé Action sociale mettra tout en œuvre afin de faire aboutir toutes les décisions du XII^{ème} Congrès dans l'objectif d'améliorer le niveau de vie des retraité-e-s.



👉 Dès à présent, nous appelons nos sections de retraité-e-s et syndicats à participer aux manifestations du 8 mars pour l'égalité des salaires et des pensions femmes/hommes, et à organiser la manifestation unitaire du 26 mars avec les 9 organisations de retraité-e-s.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE UCR-CGT **Nouvelle attaque contre l'accès à la santé !**

Le Premier ministre vient de signer un nouveau décret, concrétisant les annonces de Bruno LE MAIRE faites lors des assises des finances publiques et instituant le doublement de la participation des assuré-es aux frais de santé et ce dès le 31 mars 2024.

Ainsi le montant des participations forfaitaires et des franchises médicales appliquées aux médicaments, aux consultations médicales, aux transports sanitaires et aux examens de biologie seront multipliés par deux. Cela va à nouveau augmenter le reste à charge des patient-es et contraindre les plus précaires à faire des choix cornéliens entre se loger, se nourrir ou se soigner par exemple.

Cette mesure permettrait, selon le gouvernement, de réaliser 1,5 milliards d'euros d'économie sur le budget de la Sécurité sociale.

Que représente 1,5 milliards face aux 83 milliards d'euros d'exonérations de cotisations sociales contenues dans la loi de financement de la Sécurité sociale 2024 ?

Le nom des ministres a peut-être changé mais la politique est la même, voire se durcit en matière de protection sociale. Nous sommes loin des fondamentaux du Conseil National de la Résistance qui a contribué à la création de la Sécurité sociale, qui devait permettre aux citoyen-nés de cotiser selon ses moyens et de bénéficier d'une protection sociale selon ses besoins.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à des logiques financières qui n'ont qu'un seul objectif, détruire notre modèle social au bénéfice d'un système assurantiel dont seul les plus riches pourront profiter.

Cette nouvelle régression va accentuer le renoncement aux soins, alors que déjà 20% des retraité-es déclarent renoncer à des soins, que 47% hiérarchisent leurs dépenses, celles de santé étant reléguées au dernier rang.

Plus que jamais, l'UCR-CGT appelle les retraité-es à se mobiliser :

- pour gagner une Sécurité sociale intégrale avec prise en charge à 100 %, gérée par les représentants des assuré-es
- pour une revalorisation immédiate des pensions de 10 % et des mesures solidaires pour la revalorisation des petites pensions.

C'est le sens de la journée de mobilisation unitaire des retraité-es du 26 mars 2024.

Montreuil, le 27 février 2024



+10 % d'augmentation immédiate en 2024 de nos retraites et pensions

Ce n'est que justice sociale pour bien vivre sa retraite !



POUR DÉFENDRE MES REVENDICATIONS

- Mon pouvoir d'achat • Ma retraite • Ma santé • Mes besoins quotidiens
- J'adhère à la CGT**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

E-mail :



MARS 2024

FEMME RETRAITÉE, J'AGIS POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS ÉGALITAIRE

Le 8 mars, Journée Internationale de la lutte pour les Droits des Femmes Journée de solidarité pour les femmes du monde entier

En France, nous sommes plus de 8 millions de femmes retraitées et nous sommes nombreuses à nous sentir discriminées. Victimes des bas salaires, des conditions de travail et de la précarité subies dans notre carrière professionnelle, victimes des congés parentaux mal compensés financièrement et mal validés. Nous avons été une femme sur deux à réduire notre temps de travail à l'arrivée d'un enfant. Nous en payons les conséquences sur le montant de nos retraites!

J'AGIS POUR L'ÉGALITÉ DES PENSIONS

Nous sommes plus de 52 % de femmes retraitées percevant une pension de droits directs, issue de notre activité professionnelle. Cette pension est, en moyenne, inférieure de 40 % à celle des hommes! Plus d'un million de femmes ne touchent que la pension de réversion.

AVEC LA CGT JE REVENDIQUE :

- ☞ La revalorisation des pensions de retraite et pas de pension en dessous du smic mensuel revendiqué par la CGT
- ☞ L'indexation des pensions sur le salaire moyen
- ☞ Une pension de réversion de 75 % de la ou du conjoint·e, versée sans conditions de ressources, et ouvert aux pacsé·es. Danger: Le Gouvernement demande au COR (Conseil d'Orientation des retraites) de travailler à des propositions « d'adaptation » au prétexte que les femmes sont plus nombreuses qu'auparavant à travailler!
Une raison supplémentaire d'agir pour défendre nos droits !

J'AGIS POUR LE RESPECT DU RÔLE SOCIAL DES FEMMES RETRAITÉES

Environ un quart des ménages de retraité·es fournit de l'aide en temps pour les proches: parents, enfants, petits-enfants. Cette aide est le plus souvent l'affaire des femmes. Nous sommes ignorées dans notre rôle social alors que nous sommes nombreuses à nous engager dans les Associations caritatives ou éducatives, dans la vie de notre commune. Nous sommes majoritaires parmi les « aidant·es » pour nos parents âgés, notre conjoint. Conséquences: nous sommes nombreuses à nous sentir épuisées physiquement, psychologiquement.

AVEC LA CGT, JE REVENDIQUE :

- ☞ Un service public de la petite enfance: 2 enfants sur 5, de moins de 3 ans n'ont pas accès à un accueil formel (crèche, assistante maternelle...). Il faut créer les places nécessaires et les emplois qualifiés mieux rémunérés.
- ☞ Les grands-parents et notamment les grand-mères pourraient ainsi profiter agréablement de leurs petits-enfants, sans contrainte.
- ☞ Un service public de l'Aide à l'autonomie et la création d'emplois qualifiés revalorisés financièrement pour les aides à domicile, les personnels des Ehpad. La CGT estime que la création de 200 000 emplois dans les Ehpad et 100 000 emplois dans les services d'Aide à domicile sont nécessaires pour la prise en charge de la perte d'autonomie.
- ☞ Nous voulons avoir du temps pour profiter de nos parents âgés, leur offrir une fin de vie digne et agréable, plutôt que d'être obligées d'être leur aide-soignante!

J'AGIS POUR LE DROIT À LA SANTÉ DES FEMMES RETRAITÉES :

Nous subissons la discrimination des actes médicaux : passé 74 ans, nous ne bénéficions plus de la prise en charge des actes médicaux de prévention des cancers féminins, et dès 65 ans, nous n'avons plus accès aux bilans de santé proposés par la Sécurité sociale. Quant aux violences sexistes et sexuelles, elles sont invisibilisées quand elles concernent les femmes de plus de 65 ans. Pourtant près de 25 % des féminicides concernent des femmes âgées !

AVEC LA CGT, JE REVENDIQUE :

- ☞ Le droit à la prise en charge des actes médicaux et de prévention tout au long de la vie
- ☞ Le droit à une prise en compte spécifique des violences envers les femmes âgées



FEMME RETRAITÉE, LE 8 MARS, J'AGIS ET JE MANIFESTE :

- Pour une revalorisation de ma pension
- Pour l'amélioration de la pension de réversion
- Pour une société plus solidaire et plus égalitaire
- Contre toutes les violences subies par les femmes en France et dans le monde

Lieu de la manifestation :

Pour défendre mes revendications

• Mon pouvoir d'achat • Ma retraite • Ma santé • Mes besoins quotidiens

J'adhère à la CGT

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal et ville :

Branche professionnelle d'origine :

Mail :

Tél. :

Bulletin à retourner à

Informatique et liberté : En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toutes informations vous concernant. Ces informations pourront être cédées à des organismes extérieurs, sauf si vous cochez la case ci-contre

Procès de l'affaire LEGAY à Lyon le 11 janvier 2024

La CE de l'UFR Santé Action sociale était présente à l'initiative à Lyon le 11 janvier pour soutenir notre camarade Geneviève LEGAY grièvement blessée lors de violences policières pendant une manifestation de Gilets jaunes à Nice le 23 mars 2019. Nous vous rappelons que Geneviève est une militante de la fédération de la Santé et de l'action sociale. L'UFR a publié de nombreux articles dans la lettre électronique sur « l'affaire LEGAY ».

La veille, le 10 janvier après avoir débattu du syndicalisme et de la syndicalisation des retraité.es avec des camarades d'établissements de Lyon et un représentant de l'USR 69, nous avons débattu en fin d'après-midi avec Geneviève sur les violences policières qu'elle avait subies et qui sont devenues une affaire emblématique et historique. Si on peut regretter que seul le commissaire divisionnaire Rabah SOUCHI, qui avait ordonné la charge policière » en tant que "chef tactique" du dispositif sécuritaire, doit répondre de « complicité de violence par une personne dépositaire de l'autorité publique, ayant entraîné une incapacité totale de travail supérieure à 8 jours », c'est la première fois depuis 70 ans qu'un donneur d'ordre doit rendre des comptes devant la justice. Au moment des faits dans une campagne menée dans la presse et les médias, à tour de rôle le procureur de Nice, le maire de Nice, Christian ESTROSI, et le Président de la République avaient déclaré que Geneviève n'avait pas subi de violences policières ! Macron avait rajouté : « Quand on est fragile qu'on peut se faire bousculer, on ne se rend pas dans des lieux qui sont définis comme interdits... ». Avec cinq fractures et un traumatisme crânien très grave, Geneviève est restée 48 heures avec son pronostic vital engagé, le personnel de l'hôpital disant même à ses filles qu'elle allait mourir et aujourd'hui elle conserve malheureusement de nombreuses séquelles...

Ce procès s'est tenu à Lyon le 11 et 12 janvier suite à la demande de dépaysement des avocat-es de Geneviève, compte tenu de soupçons de collusions antérieures dans plusieurs affaires de justice à Nice.

Les avocats de Geneviève Me Arie ALIMI et Mireille DAMIANO (c'est l'avocate que nous avons invitée au congrès de l'UFR en 2019, défenseure de l'association « La Roya Citoyenne ») dénoncent à la fois "la brutalisation du maintien de l'ordre" et



Geneviève avec son avocate devant le Palais de justice de Lyon, le 11 janvier 2024.

"la mutation de la doctrine du maintien de l'ordre".

Après une manifestation pour accompagner Geneviève au Palais de Justice, nous avons participé à la Bourse du travail de Lyon, située à proximité, à une journée inter organisations (associations, syndicats et partis politiques) « Justice pour Geneviève LEGAY, justice pour toutes les victimes de violences policières ! »

» De 9H30 - 12H00 :
L'AFFAIRE GENEVIÈVE LEGAY, UN SCANDALE D'ETAT animé par Raphaël PRADEAU, ancien porte-parole d'Attac

Une vidéo a rappelé les faits de violences où Geneviève a été gravement blessée.

Ensuite Pascale PASCALLIERO, journaliste qui assistait au procès a expliqué, dans une en vidéo, ses nombreuses investigations, relatées dans de nombreux articles de Médiapart depuis 2019 sur l'affaire LEGAY. Sans son travail, le procès n'en serait pas là aujourd'hui, en particulier elle a retrouvé et publié un rapport rédigé par un capitaine de gendarmerie présent sur les lieux de la manifestation à Nice qui avait refusé d'engager son escadron de 60 hommes à la charge « brutale et violente ». Cet officier avait alerté sa hiérarchie du comportement « presque dangereux » d'un commissaire de police qui hurlait que « les gendarmes étaient là uniquement pour "triquer" du manifestant » et a signalé la « totale disproportion, et nécessité, face à une foule d'une trentaine de personnes assez âgées très calmes ».



Extrait d'une vidéo où l'on voit Geneviève blessée, inconsciente

Suite à la publication, la journaliste a été interrogée par l'IGPN (Inspection Générale de la Police) qui voulait savoir qui lui avait procuré ce rapport plutôt que de savoir ce qu'elle savait sur cette affaire !

Rosanna LENDON, avocate de l'affaire administrative, à la demande d'un homme qui avait été arrêté, a témoigné des nombreuses arrestations à Nice le 23 mars 2023. Celles-ci semblaient préparées à l'avance, et même si les policiers semblaient dépassés par leur nombre conséquent (plus de 70 arrestations), elles se sont déroulées sans respect du droit à l'assistance d'un avocat, sans contact avec un proche, sans permettre aux personnes d'être examinées par un médecin, de garder le silence, de faire des observations en cas de prolongation de la garde à vue.

Serge BENYAMIN, chef d'entreprise, a témoigné des violences policières lors de cette manifestation à laquelle il s'était rendu tranquillement avec sa fille. Il s'est retrouvé à son grand étonnement en état d'arrestation et placé en garde-à-vue sans avocat, sans nouvelles de son entourage, et sans connaître ses droits... avec seul motif d'avoir manifesté ! Les *street medics*¹ ont été arrêtés, les empêchant de se rendre auprès de Geneviève blessée : tous ont été placés dix heures en garde à vue.

» **DE 14H à 18H30, TROIS TABLES RONDES SE SONT TENUES « POUR EN FINIR AVEC LES VIOLENCES POLICIÈRES »**

1. Les quartiers populaires, laboratoires des violences policières

Fati CHOUVIAT, mère de Cédric CHOUVIAT² ; Fatou DIENG, vérité et justice pour Lamine DIENG³ ; l'association *Flagrant Déni* ; Naguib ALLAM, Association des Familles de victimes de crimes sécuritaires ; Le Collectif du 21 Octobre⁴ ; Claire DUJARDIN, ancienne présidente du SAF (Syndicat des avocats de France) ; Philippe POUTOU, porte-parole du NPA.

2. Violences policières et répression des mouvements sociaux

Arnaud, blessé grave pendant une manifestation contre la réforme des retraites ; Mélanie NGOYE et Vanessa LANGARD de Mutilé-e-s pour l'Exemple ;

Benoît TESTE, secrétaire général de la FSU ; Simon DUTEIL, co-délégué général de Solidaires ; Laurence BOFFET, porte-parole d'Ensemble ; Domitille NICOLET, chargée de plaider d'Amnesty International France.

3. Au-delà des violences policières, un tournant autoritaire

Soulèvements de la Terre Lyon ; Mokrane KESSI, président de l'Association France des Banlieues ; Lou CHESNÉ, porte-parole d'Attac ; Patrick CANIN, membre du Comité national de la LDH (Ligue des droits de l'Homme), Céline VERZELETTI, dirigeante confédérale de la CGT ; Mathilde PANOT, présidente du groupe LFI à l'Assemblée nationale ; Margot SAVIN, co-secrétaire régionale Rhône-Alpes « Les écologistes ».

Céline VERZELETTI, membre du bureau confédéral, est intervenue pour la CGT en disant tout le soutien de la CGT à Geneviève et en insistant sur les violences policières pendant les manifestations mais aussi en marge comme les lourdes procédures intentées par le gouvernement et le patronat : mise en examen de syndicalistes, licenciements de salarié-es pour fait de grève et manifestations... Elle a rappelé que la CGT se bat depuis toujours contre les violences policières et les actions en justice intentées par le patronat main dans la main avec l'État, et qu'elle continuera de mener avec les syndicats, les associations et les partis politiques.

» **LE DÉLIBÉRÉ DU PROCÈS SERA CONNU LE 8 MARS, LE PROCUREUR A REQUIS SIX MOIS DE PRISON AVEC SURSIS CONTRE LE COMMISSAIRE RABAH SOUCHI.**

Le procès au tribunal correctionnel de Lyon du commissaire qui avait ordonné la charge en mars 2019 blessant grièvement notre camarade Geneviève LEGAY, aura duré deux jours le 11 et 12 janvier 2024.

De nombreux témoignages ont accablé le commissaire, la charge semblait inutile et violente pour disperser un groupe de manifestants calmes et certains âgés. Les juges et le procureur ont constaté qu'il y avait autant de forces de l'ordre que de manifestants. La présidente du jugement

1) *Street medics* : terme anglais signifie « soigneur ou secouriste de rues » : ce sont des militants fournissant des premiers secours dans un contexte de lutte.

2) Cédric Chouviat, livreur de 42 ans décédé le 5 janvier 2020 suite à une clé d'étranglement et un placage ventral lors d'une arrestation au cours d'un contrôle routier.

3) Lamine Dieng est décédé le 17 juin 2007 suite à un plaquage ventral dans un fourgon de police au cours d'une interpellation. Après un premier non-lieu ordonné en 2014 et un appel de la famille, le pourvoi est rejeté par la Cour de cassation dix ans après les faits. La famille a déposé un recours à la Cour européenne des droits de l'Homme en 2017, à la suite duquel la France accepte trois ans plus tard de verser à l'amiable 145 000 euros moyennant un retrait du recours.

4) Le 21 octobre 2010, majoritairement des jeunes manifestants, dont beaucoup des quartiers « populaires » ont été encerclés, à Lyon, dans le dispositif de maintien de l'ordre « nasse ». Des personnes ont été exfiltrées « au faciès » et celles qui ont été maintenues, « au faciès » aussi ont été victimes de violences : insultes, propos racistes, humiliations, provocations, fausses informations voire mensonges, canons à eaux, flash balls, lacrymo, attente inquiétante avec une garde à vue de 700 personnes pendant plus de 7 heures sans justification

n'a pas retrouvé d'éléments de « dommages ou infractions » dans son compte rendu des opérations qui auraient justifié une telle charge et le commissaire ne semble pas avoir attendu longtemps après les sommations aux manifestants pour lancer la charge.

Un policier, pourtant cité par le commissaire pour sa défense, a témoigné que c'était un rassemblement pacifiste et que le commissaire avait ordonné de « défoncer » les manifestants. De même le rapport de l'Inspection générale de la police nationale (IGPN) chargée de l'enquête a conclu que la décision du commissaire d'ordonner une charge n'était pas « adaptée » face à des « manifestants calmes ». D'après le témoignage de la gendarmerie, le commissaire était « très énervé, vindicatif, offensif, à la limite irrespectueux ». La présidente a constaté aussi que les sommations ont été trop rapides.

Malgré tous les témoignages le commissaire a soutenu tout au long du procès que la charge « au pas de course » était légale et appropriée mais que ses ordres ont été mal exécutés par un major qui a fait une erreur individuelle en dépassant la ligne de charge et a heurté Geneviève LEGAY. Hélène PEDOYA, commissaire en cheffe de la sûreté départementale, compagne du Commissaire Souchi (avec qui elle est pacsée depuis 2019), a eu la même ligne de défense. Une juge a souligné son incompréhension qu'elle puisse être chargée par le procureur de la République de mener l'enquête dès le 23 mars 2019 sur cette affaire qui concernait son conjoint !

Geneviève entourée de ses trois filles a expliqué qu'elle a perdu son autonomie depuis cette manifestation où elle était allée défendre la liberté de manifester avec un drapeau de la paix pour vivre dans « un monde plus humain ». Ses blessures ont des conséquences graves sur son état physique et psychique.



Elle n'a pas pu accepter les mots du président Macron « qu'à 73 ans, on doit rester sage ».

Les avocats de Geneviève Arié ALIMI et Mireille DAMANIO, estiment que le délit a été commis avec des circonstances aggravantes en réunion et avec armes, qu'ils souhaitent voir retenues par la juge, et demandent que Rabah SOUCHI soit également condamné à verser 100 000 euros prévisionnels pour le préjudice subi par Geneviève. Le délibéré doit être rendu le 8 mars.

Il semble à ce jour que le commissaire SOUCHI n'a pas eu de conseil de discipline alors qu'un policier, qui a permis de faire la lumière sur les violences commises à l'encontre de Geneviève, a été mis à pied⁵.

Le commissaire Rabah SOUCHI a démissionné de la police nationale et je constate avec indignation, dans la presse, que la ville de Nice vient de le nommer au poste de directeur adjoint de la police municipale alors que la décision de justice dans l'affaire LEGAY n'est pas encore rendue ; Il a pris ses fonctions le 12 février !!!

Sylvie BRUNOL,
CE UFR Santé Action sociale

5) Voir page 12 lettre de l'UFR de 2020 : « Soutien au policier suspendu pour avoir porté à la connaissance publique des éléments embarrassants pour le pouvoir et la justice ».

► POUR ALLER PLUS LOIN :

→ [Lettre UFR n°19 - Août 2020](#) → [Lettre UFR n°21 - Octobre 2020](#) → [Lettre UFR n°27 - Avril 2021](#)

→ [Lettre UFR n°44 - Décembre 2023](#) → [Article dans le Perspectives Santé n°186](#)

→ Livre : Geneviève LEGAY « Celle qui n'était pas sage », Collection « Des paroles en actes » Éditions Syllepses, décembre 2019, 156 pages.